

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT

Décret n° 2010-676 du 21 juin 2010

Année scolaire 2016 / 2017

Nom :

Prénom :

Grade :

Affectation :

Numéro de sécurité sociale :

DOMICILE

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

LIEU DE TRAVAIL

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

STATION

Domicile :

Lieu de travail :

TYPE DE TRANSPORT

- S.N.C.F.
- R.E.R.
- Métro
- Autobus R.A.T.P.
- Cars A.P.T.R.

COCHER LA OU LES CASES CORRESPONDANTE(S) A VOTRE SITUATION

- Agent résidant dans la zone de compétence des transports parisiens : servir la ou les rubriques de 1 à 4.
- Agent résidant hors de la zone de compétence des transports parisiens.
- Titulaire d'un abonnement à nombre de voyages quotidiens illimités : servir la rubrique en indiquant les zones de carte orange traversées par l'abonnement.
- Titulaire d'un abonnement à nombre de voyages quotidiens limités : servir les rubriques 2 à 4 pour la partie du trajet incluse dans la zone de compétence des transports parisiens.

